



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/8/28
2 février 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006

Point 28 de l'ordre du jour provisoire*

BUDGET PROPOSÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. En adoptant la décision VII/34 à sa septième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un budget pour le programme de travail pour l'exercice biennal de 2007-2008 et de le présenter à la huitième réunion de la Conférence des Parties pour examen. Le Secrétaire exécutif a aussi été appelé à présenter à la Conférence des Parties, à sa huitième réunion, les résultats du mécanisme de modalités et de dépistage du Secrétariat et à appliquer le système de répartition des « coûts communs » aux coûts communs de la Convention ou du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de proposer des garanties tout en respectant le budget de la Convention.

2. Afin de faciliter les discussions sur le budget proposé et à la demande de plusieurs Parties, le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion informelle à Genève, le 29 janvier 2006, afin de discuter du budget. La présente note a été préparée à partir des discussions tenues à cette réunion et en réponse à la décision VII/34, pour examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion et à la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena, selon qu'il convient.

3. La présente note contient trois versions possibles du budget pour le programme de la Convention pour l'exercice biennal 2007-2008, conformément à la recommandation de la réunion informelle sur le budget. Cependant, le Secrétaire exécutif recommande aux Parties de concentrer leurs discussions sur la version 2, préparée à partir des activités suggérées proposées dans le document « Amélioration du soutien du Secrétariat à l'application de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010 » (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1).

* UNEP/CBD/COP/8/1.

4. Le document réunit les quatre sections suivantes :

a) Un aperçu du budget proposé pour tous les programmes de la Convention, comprenant les tableaux récapitulatifs de la dotation en personnel des programmes et des besoins en ressources du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) (section II). La figure I, à la page 13, présente l'organigramme du programme et les besoins en personnel de base pour l'exercice biennal 2007-2008. Les détails des activités et des résultats du programme et des sous programmes sont présentés dans le document d'information de la présente note (UNEP/CBD/COP/8/28/INF.1);

b) Les principaux facteurs et hypothèses qui ont été pris en compte pour l'attribution des coûts du budget proposé pour l'exercice biennal 2007-2008 et une explication du besoin de ressources supplémentaires (section III);

c) Un projet de décision pour examen à la Conférence des Parties (section IV).

5 La note du Secrétaire exécutif sur l'étape de l'application poussée de la Convention (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1) a été préparée en fonction de la suggestion concernant l'attention requise du Secrétariat pour l'exercice biennal. Elle propose également des amendements à apporter à la structure dans le but de permettre au Secrétariat de relever les défis d'aider les Parties dans leurs efforts de passer de l'élaboration des politiques à leur application. Les nouveaux besoins en dotation en personnel et en ressources de la **Convention** sont présentés respectivement dans les tableaux 1 et 3.

6. Les trois versions sur l'ensemble des besoins en ressources de la Convention pour l'exercice biennal 2007-2008 sont présentées dans les tableaux 2, 3 et 4. Il faut toutefois préciser que la version recommandée par le Secrétaire exécutif, au tableau 3, propose une augmentation de 3 069 000 \$ ou 14,3 pour cent par rapport au montant approuvé pour 2005-2006. Cette augmentation représente les coûts que devront engager le Secrétariat pour se mettre au diapason de la nouvelle étape de l'application de la Convention de même que les coûts associés à des facteurs qui ne sont pas uniques à la Convention sur la diversité biologique mais plutôt communs à l'ensemble des Nations Unies, notamment l'inflation et les chiffres standards plus élevés à utiliser pour calculer les coûts en personnel.

7. La Conférence des Parties pourrait souhaiter établir une série d'activités permanentes à financer à même le budget de base, afin de rationaliser la préparation des futures propositions budgétaires. Des renseignements détaillés seront mis à la disponibilité des participants à la huitième réunion de la Conférence des Parties et son groupe de liaison sur le budget pour l'examen des trois versions proposées. Ces renseignements figurent dans la documentation sur le fonctionnement, l'historique et la gestion des économies et des surplus du fonds d'affectation spéciale, ainsi que tout autre document demandé par les Parties.

8. En ce qui concerne la réserve du fonds de roulement de la Convention et du Protocole, les réserves devraient être ajustées afin d'être conformes aux récentes lignes directrices du contrôleur des Nations Unies qui indiquent que les pourcentages applicables sont habituellement de 15 pour cent pour les documents de financement annuels, à l'exception des coûts d'appui au programme. Il est proposé dans les présentes que l'augmentation de la réserve du fonds de roulement soit exceptionnellement puisée dans les économies et les surplus afin de la rendre conforme aux lignes directrices des Nations Unies.

II. BESOINS EN RESSOURCES POUR LA CONVENTION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

A. Fonds d'affectation spéciale général de la Convention (budget de base – fonds d'affectation spéciale BY)

9. Les besoins en personnel proposés pour 2007-2008 sont précisés dans le tableau 1. Le tableau 3, ci-dessous, présente le budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour 2007-2008. Il a été préparé à partir de la proposition de programme de travail présentée dans la note du Secrétaire exécutif contenue dans l'annexe à la présente note sur l'étape de l'application poussée de la Convention (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1). L'annexe I propose une comparaison entre la dotation en personnel de l'exercice biennal 2005-2006 approuvée par la septième réunion de la Conférence des Parties et la dotation en personnel proposée pour 2007-2008. Elle fait état d'une augmentation de trois employés (3) professionnels et de sept (7) employés des services généraux par rapport à l'exercice biennal précédent. L'annexe II propose une comparaison entre le budget de l'exercice biennal 2005-2006 approuvé par la septième réunion de la Conférence des Parties et le budget proposé pour 2007-2008.

B. Fonds d'affectation spéciale volontaire des contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées (fonds d'affectation spéciale BE)

10. L'annexe III précise les besoins en ressources du fonds d'affectation spéciale volontaire des contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées (fonds d'affectation spéciale BE) pour l'exercice biennal 2007-2008.

C. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (fonds d'affectation spéciale BZ)

11. L'annexe IV précise les besoins en ressources du fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (fonds d'affectation spéciale BZ) pour l'exercice biennal 2007-2008.

D. Projet de barème des quotes-parts pour 2007-2008 (fonds d'affectation spéciale BY)

12. L'annexe V propose le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2007-2008 à partir du budget proposé présenté à la version 2.

III. PRINCIPAUX FACTEURS ET HYPOTHÈSES UTILISÉS POUR ÉVALUER LES BESOINS EN PERSONNEL ET EN RESSOURCES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

A. Coûts d'appui au programme

13. En vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, des frais généraux de 13 pour cent doivent être versés au Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la gestion du fonds d'affectation spéciale. Le PNUE retourne une part de ces paiements au Secrétariat de la Convention afin de payer une partie des services de soutien du Secrétariat. À l'heure actuelle, les coûts d'appui au programme servent à subventionner trois postes professionnels au Secrétariat (chef du Secrétariat, administrateur et gestionnaire du fonds, et fonctionnaire d'administration et des finances) et six postes des services généraux.

B. Coûts du personnel et des biens et services

14. Les chiffres utilisés pour calculer les coûts en personnel (salaires et coûts communs qui varient d'un lieu d'affectation à l'autre) dans le budget proposé pour l'exercice biennal 2007-2008 sont fondés sur les coûts réels de 2005, plus une majoration de trois pour cent par année, comme indiqué dans le tableau suivant :

Chiffres utilisés pour calculer les coûts en personnel

Niveau	2005	2006	2007	2008
ASG	201 300	205 300	211 500	217 800
D-1	186 600	190 300	196 000	201 900
P-5	169 500	172 900	178 100	183 400
P-4	144 900	147 800	152 200	156 700
P-3	123 000	125 500	129 200	133 100
P-2	96 800	98 700	101 700	104 700
Services généraux	42 000	42 800	49 300	50 800

15. Le budget pour l'exercice biennal 2007-2008 fait également état d'une augmentation de 3 pour cent des coûts des biens et services achetés par le Secrétariat, selon une réévaluation du dollar canadien et des études menées pour tous les organes des Nations Unies dont les bureaux sont situés à Montréal. Il fait également état d'une augmentation approuvée de 8,79 pour cent des salaires des employés des services généraux.

C. Hypothèses

16. Le budget de programme proposé pour la Convention est fondé sur les hypothèses suivantes :

Version 1

a) Quatre-vingt-cinq pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront payés par la Convention;

b) Une réunion de la Conférence des Parties (la neuvième) aura lieu en 2008; elle durera une semaine;

c) Deux réunions d'une semaine chacune de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques auront lieu pendant l'exercice biennal; la première au siège du Secrétariat et la deuxième de concert avec la neuvième réunion de la Conférence des Parties et la quatrième Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) Les réunions par téléconférence du Bureau seront tenues aussi souvent que nécessaire. Les réunions en personne du Bureau auront lieu une fois l'an, de concert avec une réunion importante de la Convention sur la diversité biologique ou autre événement d'intérêt, si possible;

e) Les réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se feront par téléconférence. Les réunions en personne du Bureau auront lieu

/...

de concert avec les réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

Version 2

a) Quatre-vingt-cinq pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront payés par la Convention;

b) Une réunion de la Conférence des Parties (la neuvième) aura lieu en 2008; elle durera deux semaines;

c) Deux réunions d'une semaine chacune de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques auront lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal;

d) Une réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes aura lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal; la réunion durera une semaine;

e) Deux réunions d'une semaine chacune du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages auront lieu pendant l'exercice biennal; la première aura lieu de concert avec la réunion sur l'article 8 j) dont il est question ci-dessus et la deuxième réunion sera subventionnée grâce à des ressources extérieures au budget;

f) Les réunions par téléconférence du Bureau auront lieu aussi souvent que nécessaire. Les réunions en personne du Bureau auront lieu une fois l'an, de concert avec une réunion importante de la Convention sur la diversité biologique ou autre événement d'intérêt, si possible;

g) Les réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se feront par téléconférence. Les réunions en personne du Bureau auront lieu de concert avec les réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

Version 3

a) Quatre-vingt-cinq pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront payés par la Convention;

b) Une réunion de la Conférence des Parties (la neuvième) aura lieu en 2008; elle durera deux semaines;

c) Deux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques auront lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal; elles dureront une semaine chacune;

d) Une réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes aura lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal; la réunion durera une semaine;

e) Deux réunions du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages auront lieu pendant l'exercice biennal; la première aura lieu de concert avec la réunion sur l'article 8 j) dont il est question ci-dessus et la deuxième réunion sera subventionnée grâce à des ressources extérieures au budget; les réunions dureront une semaine chacune;

f) Une réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées aura lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal; la réunion durera une semaine;

g) Une réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention aura lieu au siège du Secrétariat pendant l'exercice biennal; la réunion durera une semaine;

h) Les réunions par téléconférence du Bureau seront tenues aussi souvent que nécessaire. Les réunions en personne du Bureau auront lieu une fois l'an, de concert avec une réunion importante de la Convention sur la diversité biologique ou autre événement d'intérêt, si possible;

i) Les réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se feront par téléconférence. Les réunions en personne du Bureau auront lieu de concert avec les réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

17. Le budget proposé pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/7/Rev.1) est fondé sur les hypothèses suivantes :

j) Les coûts des services de Secrétariat au Protocole, dans la mesure où ces coûts sont payés par les Parties au Protocole;

k) Quinze pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole sont payés par le Protocole, conformément à l'exercice d'analyse temporelle mené par le Secrétariat à la demande de la septième réunion de la Conférence des Parties.

18. Le budget de programme proposé a été préparé selon la méthode suivante :

a) Les coûts administratifs (tels que les communications, les fournitures de bureau, l'entretien) et les coûts des services aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ont été regroupés sous la rubrique gestion des ressources au lieu d'être répartis par programme;

b) Les coûts des voyages et de l'assistance temporaire ont été indiqués séparément par programme.

D. Besoins en ressources supplémentaires en 2007-2008

19. L'étape de l'application poussée de la Convention exige des ajustements qui permettront au Secrétariat de relever les défis associés à cette nouvelle étape de la Convention. À cet égard, les employés seront redéployés au sein du Secrétariat afin d'améliorer sa capacité à offrir une assistance technique aux Parties et plus particulièrement aux pays les moins développées parmi elles de même qu'aux petits États insulaires en développement. Le Secrétariat redoublera d'efforts pour augmenter les engagements des groupes d'intérêt majeur tels que les femmes, les jeunes, les parlementaires, les gens d'affaires, les médias, les secteurs (et les organisations qui les soutiennent) et autres. Deux postes professionnels supplémentaires sont nécessaires à cette fin. La réalisation de l'objectif de 2010 de la diversité biologique exige des activités de rayonnement de grande envergure. Le Secrétariat améliorera aussi ses modes de communication et de rayonnement. Un poste d'attaché de liaison à Genève est également proposé afin d'améliorer les relations avec les partenaires de la Convention dont les bureaux sont situés en Europe, notamment la CNUCED, l'OMC, l'UICN, RAMSAR, la CITES, la FAO, l'IPGRI, l'UNESCO ainsi que la Commission européenne. Des ressources financières supplémentaires sont aussi nécessaires afin d'améliorer l'application des initiatives de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Le

budget proposé fait état d'une augmentation générale de 14,3 pour cent des ressources nécessaires pour le budget de base de la Convention pour l'exercice biennal.

E. Nouvelle structure proposée pour le Secrétariat

20. Les travaux du Secrétariat liés à l'exécution des mandats attribués par la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires précisés dans l'article 24 de la Convention sont réalisés par six groupes : le Bureau du Secrétaire exécutif; le groupe du rayonnement et des groupes d'intérêt majeur; le département des questions scientifiques, techniques et technologiques; le département des affaires sociales, économiques et légales; le groupe de l'assistance technique, et le département de gestion des ressources et des services de conférence. Le **Bureau du Secrétaire exécutif** (BSE) est responsable de la gestion générale du Secrétariat. Il favorise la cohérence de ses travaux et assure sa capacité de réagir aux besoins des Parties. Il est aussi responsable d'assurer un soutien important à la Conférence des Parties à la Convention et au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et leurs bureaux. Le Bureau coordonne également la représentation du Secrétariat aux réunions externes et agit comme lien principal entre le Secrétariat et les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, de même que les groupes d'intérêt majeur et les procédés interagences. Le Bureau s'occupe de la collecte de fonds, du recrutement et de la répartition des ressources financières et humaines de la Convention et du Protocole. Il agit avec souplesse afin de répondre aux besoins changeants lorsque nécessaire. Le Bureau est formé du Secrétaire exécutif, d'un employé de niveau P-2 et de trois employés de services généraux. Le Bureau assure la supervision directe du **Groupe de rayonnement et des groupes d'intérêt majeur** (GRIM), qui assure le soutien aux activités de rayonnement et de sensibilisation. Le Groupe est le principal responsable de l'application de l'initiative mondiale sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public, conformément à l'article 13 de la Convention. Le programme iNet de la Convention sur la diversité biologique sera créé à cette fin. Le Groupe soutient également les services de bibliothèque et de publication, dont le magazine et le bulletin d'information de la Convention sur la diversité biologique. Il est un centre de liaison pour les médias et il est responsable des événements spéciaux de la Convention sur la diversité biologique tels que la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique et les Amis de la Convention. Il est aussi le centre de liaison de tous les groupes d'intérêt majeur tels que les femmes, les jeunes, les organisations non gouvernementales, les gens d'affaires, les autorités locales et les parlementaires. Le Groupe entreprendra des activités d'optimisation des ressources sur des questions liées à l'application de l'initiative sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public et l'article 13, en collaboration avec le groupe de l'assistance technique. Le Groupe est formé de huit employés professionnels et huit employés des services généraux.

21. Le département des **questions scientifiques, techniques et technologiques** (QSTT) coordonne le soutien du Secrétariat à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Il intègre les nouveautés scientifiques et techniques aux travaux de la Convention, il offre des avis scientifiques et techniques aux Parties, aux autres départements et aux partenaires, et il répond aux questions générales de cette nature. Le département mènera l'amélioration de l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans le règlement des questions scientifiques et techniques. Le département a aussi la responsabilité de mobiliser la communauté scientifique, plus particulièrement dans les pays en développement, afin d'appliquer la Convention. Le personnel du département des questions scientifiques, techniques et technologiques est formé de deux employés professionnels et de cinq employés des services généraux. Le département des **affaires sociales, économiques et légales** (ASEL) est responsable des questions intersectorielles telles que l'accès et le partage des avantages, les connaissances traditionnelles, l'utilisation durable, les mesures d'incitation, la responsabilité et la réparation, et le transfert technologique et la coopération, et de l'intégration des dimensions sociales, économiques et légales aux programmes de travail thématiques de la Convention. Il procure un soutien aux réunions de la Conférence des Parties, du Groupe de travail spécial sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages. Il offre également des conseils et du soutien juridiques au Secrétariat et aux autres organes de la Convention, et entretient des liens avec des organisations internationales compétentes telles

que l'OMC, l'OMPI, la CNUCED et le Bureau des affaires légales des Nations Unies. Il supervise l'application de l'Accord de siège avec le Canada et de l'Entente avec le gouvernement provincial du Québec. Un attaché de liaison à Genève est nécessaire afin d'assurer la coopération efficace avec les principaux partenaires de la Convention sur la diversité biologique en Europe. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'application de la Convention a recommandé une collaboration plus étroite avec l'Organisation mondiale du commerce et son secrétariat. La participation efficace aux réunions Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, où le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a le statut officiel d'observateur, et la participation attendue en tant qu'observateur aux quatre autres comités de l'OMC (les demandes sont en instance) exigent une affectation permanente à Genève. La personne ainsi affectée assurera également une collaboration plus efficace avec le secrétariat de l'OMC et avec les autres partenaires qui travaillent sur les questions commerciales, tels que l'ICTSD, la CNUCED et l'ETB du PNUE. L'attaché de liaison assurera la représentation de la Convention sur la diversité biologique au sein d'autres organisations dont les bureaux sont situés à Genève telles que l'OMPI (participation aux réunions du comité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles et le folklore), l'UICN, l'ETB/PNUE, la CITES, RAMSAR et autres partenaires de la Convention sur la diversité biologique en Europe tels que la FAO, le FIDA, l'IPGRI, l'OCDE, l'UNESCO, l'UNCCD, la CCNUCC et la Commission européenne, et améliorera la collaboration avec ces organisations. Les coûts seront compensés, en grande partie, par les économies de voyage et les ASQ engagées à l'heure actuelle, ou qui seraient engagées, pour assurer une représentation minimale. Le département des affaires sociales, économiques et légales est formé de sept employés professionnels et quatre employés des services généraux.

22. Le groupe de **l'assistance technique** (GAT) est responsable du soutien technique aux Parties, notamment au chapitre de la formation et de l'optimisation des ressources humaines et institutionnelles, de même que du soutien du Secrétariat au mécanisme de centre d'échange, aux stratégies, plans d'action et programmes nationaux sur la diversité biologique, aux rapports nationaux et à la mobilisation des ressources, dont le mécanisme financier de la Convention. Ce faisant, le département se fondera sur l'expérience acquise par les services européens de la diversité biologique et autres programmes semblables, de même que sur le soutien technique fourni par d'autres conventions environnementales d'intérêt, dont RAMSAR, la CITES, le changement climatique et la Convention sur la lutte contre la désertification. Le département agira à titre de facilitateur et de fournisseur de service. Le département sera aussi responsable des activités de promotion et d'application ayant pour objet d'améliorer la coopération Sud-Sud sur toutes les questions d'intérêt pour la Convention. Le département s'acquittera de cette responsabilité en concentrant ses efforts sur l'intégration des trois objectifs de la Convention aux processus régionaux, y compris le programme de travail des groupements et des commissions économiques régionaux. Un nouveau poste doit être créé afin d'assurer la mise en œuvre plus poussée du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique visant à fournir un soutien technique concret aux Parties et aux partenaires concernés. La mise en œuvre des activités proposées aujourd'hui à la Conférence des Parties devrait créer une charge de travail supplémentaire importante qui ne pourra pas être traitée efficacement par le personnel existant, plus particulièrement la mise sur pied du mécanisme de centre d'échange comme porte d'entrée internationale de l'information sur les technologies d'intérêt et d'un mécanisme déterminant de la promotion et de l'encouragement de la coopération scientifique et technologique, notamment la conception et la mise en œuvre d'un système d'information intégré et interexploitable et l'offre de soutien technique à cet effet aux centres d'échange nationaux et aux partenaires compétents qui entretiennent des liens avec les centres d'échange nationaux et les partenaires internationaux compétents dans le but de recueillir et de distribuer de l'information pertinente. Il est suggéré que ce nouveau département soit formé de sept employés professionnels et de sept employés des services généraux. Il fera aussi appel aux services d'employés d'autres départements.

23. Le département de **gestion des ressources et de services de conférences** (GRSC) est responsable de la gestion et du redéploiement des ressources financières et humaines. Il offre des services de gestion des fonds, administratifs et de voyage, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi. Le

département est aussi responsable des services aux réunions qui relèvent de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Le département de gestion des ressources et de services de conférences est formé de trois employés professionnels et de six employés des services généraux

24. En plus des activités ci-dessus, les travaux du Secrétariat portent sur plusieurs vastes secteurs communs à la Convention et au Protocole. Les exercices d'analyse temporelle effectués par le Secrétariat en réponse au paragraphe 10 de la décision VII/34 révèlent que le personnel consacre 85 pour cent de son temps aux activités de la Convention et 15 pour cent aux activités du Protocole. La méthode et l'analyse de l'étude menée par le Secrétariat seront présentées aux participants de la huitième réunion de la Conférence des Parties et à son groupe de liaison sur le budget.

IV. PROJET DE DÉCISION

25. La Conférence des Parties pourrait souhaiter adopter une décision qui comprend les projets d'éléments suivants, tout en tenant compte des résultats des discussions sur le budget du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques :

La Conférence des Parties

1. *Accueille* la contribution annuelle de 1 000 000 \$US du pays hôte, le Canada, et de la province de Québec pour l'exploitation du Secrétariat, dont 845 000 \$US par année servent à compenser les contributions des Parties à la Convention pour l'exercice biennal 2007-2008;

2. *Approuve* un budget de base pour le programme (BY) de xxx \$ pour 2007 et de xxx \$ pour 2008 et son annexe, aux fins précisées dans son annexe;

3. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de 2007 et de 2008 comme indiqué dans l'annexe à la présente décision;

4. *Décide*, conformément aux lignes directrices du contrôleur des Nations Unies, d'établir la réserve du fonds de roulement 1/ à 15 pour cent des dépenses du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY), excluant les coûts d'appui au programme;

5. *Approuve* le retrait de 2 000 000 \$US des soldes non dépensés ou des contributions (report) des périodes financières précédentes pour couvrir une partie du budget de 2007-2008;

6. *Autorise* le Secrétaire exécutif à virer les ressources entre les programmes jusqu'aux limites convenues dans les décisions IV/7 et III/23, plus particulièrement la capacité d'effectuer des virements entre les principales lignes de crédit indiquées au tableau 1, jusqu'à concurrence de 15 pour cent du budget total du programme, sous réserve qu'une limite subséquente d'un maximum de 25 pour cent de ces lignes de crédit s'applique;

7. *Prend note avec inquiétude* que plusieurs Parties n'ont pas versé leur contribution au budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour 2006 et les années précédentes, cette contribution est payable le 1^{er} janvier de chaque année, conformément au paragraphe 4 des règles financières, et que le paiement en retard des contributions au budget de base par les Parties au cours des années civiles de l'exercice biennal entraîne un report important d'un exercice biennal à l'autre et, si aucune amélioration n'est constatée dans le versement des contributions par les Parties, *invite* le Secrétaire exécutif à présenter

1/ L'augmentation de la réserve du fonds de roulement à 15 pour cent pour l'exercice biennal 2007-2008 est conforme aux lignes directrices du contrôleur des Nations Unies et sera puisée exceptionnellement dans les économies et les surplus.

des propositions pour promouvoir le paiement complet et opportun des contributions par les Parties aux fins d'examen par la Conférence des Parties, à sa neuvième réunion;

8. *Exhorte* les Parties qui n'ont pas encore versé leur contribution au budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) à le faire sans tarder, et demande au Secrétaire exécutif de publier et de mettre à jour régulièrement l'information sur l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale de la Convention (BY, BE, BZ);

9. *Décide*, en ce qui concerne les contributions à payer depuis le 1^{er} janvier 2001 et les années suivantes, que les Parties dont les contributions sont en retard pour deux (2) ans ou plus :

a) Ne pourront devenir membres d'aucun bureau de la Conférence des Parties ou de ses organes subsidiaires; et

b) Ne recevront aucune copie sur papier des documents du Secrétariat;

Les alinéas a) et b) ci-dessus ne s'appliquent qu'aux Parties qui ne sont pas parmi les pays les moins développés ou un petit État insulaire;

10. *Autorise* le Secrétaire exécutif à prendre des dispositions avec une Partie dont les contributions sont en retard depuis deux ans ou plus afin de convenir d'un calendrier de paiement pour cette Partie et d'éliminer tout retard dans les paiements dans les quatre ans, selon la situation financière de la Partie en retard, et d'assurer le paiement des futures contributions à la date due, et de faire rapport sur l'application de telles dispositions à la prochaine réunion du Bureau et à la Conférence des Parties;

11. *Décide* qu'une Partie qui a pris des dispositions spéciales en vertu du paragraphe 10 ci-dessus et qui respecte toutes les conditions de l'accord sera exemptée des dispositions du paragraphe 9 ci-dessus;

12. *Autorise* le Secrétaire exécutif à prendre des engagements, jusqu'à concurrence du budget approuvé, en puisant dans les ressources en espèces, y compris les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers;

13. *Décide* de financer, sur demande, à même le budget de base (BY), la participation des membres des bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux réunions intersessions de leurs bureaux respectifs;

14. *Invite* toutes les Parties à la Convention à prendre note que les contributions au budget de base (BY) sont payables le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle ces contributions figurent au budget, et à les payer rapidement, et *exhorte* les Parties capables de le faire, à verser le 1^{er} octobre 2006 pour 2007 et le 1^{er} octobre 2007 pour 2008 les contributions nécessaires pour financer les dépenses approuvées au paragraphe 2, compensées par les montants des paragraphes 1 et 5 et, à cet égard, *demande* que les Parties soient informées du montant de leur contribution avant le 1^{er} août de l'année précédant l'année pour laquelle leur contribution est due;

15. *Exhorte* les Parties qui n'ont pas encore versé leur contribution au budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) à le faire sans tarder, et *demande* au Secrétaire exécutif de publier et de mettre à jour régulièrement l'information sur l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale de la Convention (BY, BE, BZ);

16. *Décide* que les fonds d'affectation spéciale (BY, BE, BZ) de la Convention seront prolongés pour la période de deux ans, du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009;

17. *Exhorte* toutes les Parties et les États qui ne sont pas Parties à la Convention, de même que les organisations gouvernementales, non gouvernementales et autres sources, à contribuer aux fonds d'affectation spéciale (BY, BE et BZ) de la Convention;

18. *Prend note* des estimations de financement du :

a) Fonds d'affectation spéciale volontaire (BE) pour les contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées pour l'exercice biennal 2007-2008 précisées par le Secrétaire exécutif et indiquées à l'annexe III ci-dessous;

b) Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) pour faciliter la participation des Parties qui sont des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires parmi eux, et autres Parties à économie en transition, pour l'exercice biennal 2007-2008, précisée par le Secrétaire exécutif et indiquée à l'annexe IV ci-dessous, et *exhorte* les Parties à contribuer à ces fonds;

19. *Appuie* les décisions du Bureau de la septième réunion de la Conférence des Parties autorisant le Secrétaire exécutif à utiliser les économies, les soldes non dépensés des périodes financières précédentes et les revenus divers de 761 531 \$US du fonds d'affectation spéciale BY pour financer les activités intersessions non prévues et, par la même occasion, pour lesquelles aucune allocation budgétaire n'avait été approuvée par la Conférence des Parties à sa sixième réunion, y compris la participation des Parties qui sont des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires parmi eux, et les Parties à économie en transition, et aux réunions de la Convention et demande au Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau, de continuer à surveiller la disponibilité des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale BE et BZ, en cas de manque à gagner.

20. *Autorise* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, à puiser dans les ressources en espèces disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers, tout en respectant le budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008, afin de compenser les manques à gagner du fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) pour faciliter la participation des Parties qui sont des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires parmi eux, et les Parties à économie en transition, pour l'exercice biennal 2007-2008, pour les priorités du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY);

21. *Autorise* le Secrétaire exécutif à consulter le Bureau de la Conférence des Parties concernant les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer les services au programme de travail non prévus au budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008, y compris le report de réunions, lorsque le Secrétariat ne profite pas des ressources nécessaires au moment opportun dans le budget approuvé (fonds d'affectation spéciale BY), y compris les ressources en espèces disponibles, les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers;

22. *Demande* au Secrétaire exécutif, conformément à la règle 14 des règles de procédure, d'informer les Parties des conséquences administratives et financières des décisions auxquelles feront référence l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, un groupe de travail spécial à composition non limitée ou un groupe spécial d'experts techniques pour adoption par la Conférence des Parties, qui pourraient avoir des conséquences administratives ou budgétaires qui dépassent les ressources existantes du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY);

23. *Demande* au Secrétaire exécutif de préparer et de présenter un budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2009-2010 pour examen par la Conférence des Parties à sa neuvième

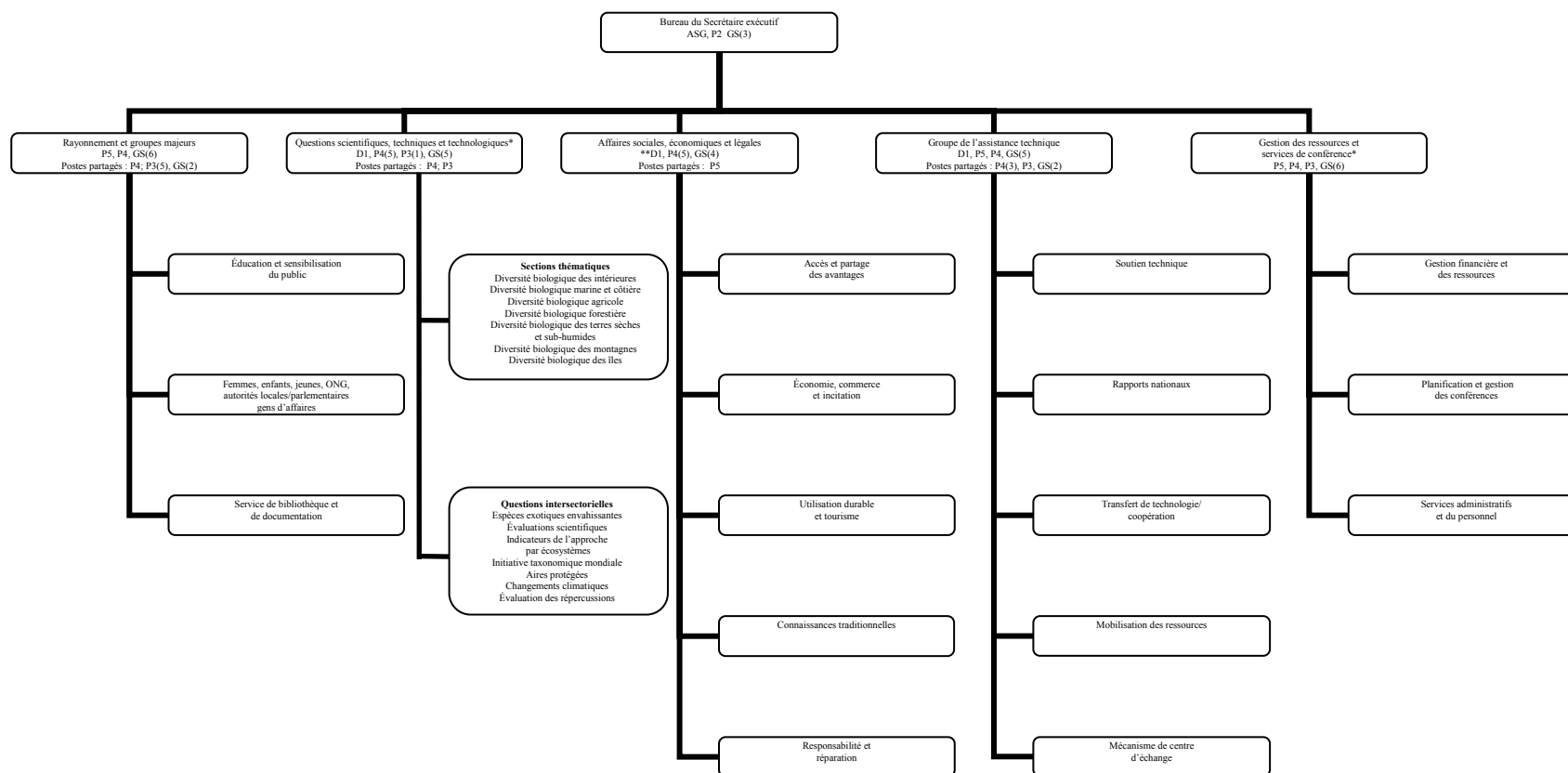
réunion, et de remettre un rapport sur les revenus et le rendement budgétaire, de même que sur les ajustements apportés au budget de la Convention pour l'exercice biennal 2007-2008;

24. *Autorise* le Secrétaire exécutif, dans le cadre d'un effort pour améliorer l'efficacité du Secrétariat et d'attirer des employés hautement qualifiés au Secrétariat, à prendre des dispositions administratives directes et à conclure des contrats avec les Parties, les gouvernements et les organisations, en réponse aux offres de ressources humaines et autre soutien au Secrétariat qui pourraient s'avérer nécessaires pour l'exécution efficace des tâches du Secrétariat tout en assurant l'utilisation efficace des compétences, des ressources et des services disponibles selon les règles des Nations Unies. Une attention particulière doit être accordée aux possibilités de créer une synergie avec les programmes de travail et les activités en voie d'application dans le cadre des autres organisations internationales.

25. *Décide* qu'une vérification financière du budget doit être entreprise tous les deux ans et que le rapport ainsi que la réponse des gestionnaires doivent être remis à la Conférence des Parties.

Figure 1

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME ET DOTATION EN PERSONNEL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008



Remarques

*

Employés supplémentaires à subventionner d'autres sources :

- a) **Groupe d'assistance technique** - P4 (FAO);
- b) **Gestion des ressources et services de conférence** –P5, P3, P2, GS (6) (PNUE);

**

Délégué agissant au nom du Secrétaire exécutif

**Table 1. Besoins en personnel précisés dans le budget de base
(fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008***

		2007	2008
A	Employés professionnels		
	ASG	1	1
	D-1	3	3
	P-5	4	4
	P-4	19	19
	P-3	8	8
	P-2	1	1
	Total des employés professionnels	33	33
B	Total des employés des services généraux	36	36
	TOTAL (A+B)	69	69

* Comprend 85 pour cent de 1 P-5, 5 P-4, 7 P-3 et 4 GS partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

26. Les trois versions suivantes ont été préparées à partir de demandes reçues par le Secrétariat à la suite de la consultation informelle sur le budget tenue à Genève le 29 janvier 2006 et présidée par le président de la septième réunion de la Conférence des Parties. La version 1 fait état d'une augmentation de 6,7 pour cent par rapport à l'exercice biennal 2005-2006 (tableau 2), la version 2 fait état d'une augmentation de 14,3 pour cent (tableau 3) et la version 3 fait état d'une augmentation de 18,5 pour cent (tableau 4).

27. Le Secrétaire exécutif recommande la version 2 à la Conférence des Parties et a préparé les tableaux d'accompagnement et les annexes de ce document en conséquence.

Tableau 2. Version 1 – Ressources nécessaires par article de dépense du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008
(en milliers de dollars américains)

Description	2007	2008
I. Coûts en personnel*	6 707,6	6 908,8
Réunions des bureaux	90,0	150,0
Voyages d'affaires officiels	380,0	380,0
Consultants/sous-traitance	100,0	100,0
Réunions	585,0	1 210,0
Activités de rayonnement	250,0	250,0
Assistance technique/formation des Parties	250,0	250,0
Bourses de recherche/formation	42,5	42,5
Assistance temporaire	85,0	85,0
Dépenses d'exploitation générale	1 208,3	1 148,3
Total partiel (I)	9 698,3	10 524,6
II. <i>Coûts d'appui au programme 13 %</i>	1 260,8	1 368,2
Budget total (I + II)	10 959,1	11 892,8
Moins la contribution du pays hôte	835,0	835,0
Moins les économies des années précédentes	1 000,0	1 000,0
TOTAL NET (montant partagé par les Parties)	9 124,1	10 057,8

* Comprend 85 pour cent des coûts de personnel de 1 P-5, 5 P-4, 7 P-3 et 4 GS partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Augmentation nominale par rapport au budget de 2005-2006 **6,7 %**

Augmentation réelle par rapport au budget de 2005-2006 **3,7 %**

Tableau 3. Version 2 – Ressources nécessaires par article de dépense du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008
(en milliers de dollars américains)

Description	2007	2008
I. Coûts en personnel*	6 859,8	7 065,6
Réunions des bureaux	90,0	150,0
Voyages d'affaires officiels	410,0	410,0
Consultants/sous-traitance	100,0	100,0
Réunions	1 235,0	1 585,0
Activités de rayonnement	250,0	250,0
Assistance technique/formation des Parties	250,0	250,0
Bourses de recherche/formation	42,5	42,5
Assistance temporaire	105,0	105,0
Dépenses d'exploitation générale	1 208,3	1 148,3
Total partiel (I)	10 550,5	11 106,3
II. <i>Coûts d'appui au programme 13 %</i>	1 371,6	1 443,8
Budget total (I + II)	11 922,1	12 550,2
Moins la contribution du pays hôte	835,0	835,0
Moins les économies des années précédentes	1 000,0	1 000,0
TOTAL NET (montant partagé par les Parties)	10 087,1	10 715,2

* Comprend 85 pour cent des coûts de personnel de 1 P-5, 5 P-4, 7 P-3 et 4 GS partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Augmentation nominale par rapport au budget de 2005-2006 **14,3 %**

Augmentation réelle par rapport au budget de 2005-2006 **11,3 %**

Tableau 4. Version 3 – Ressources nécessaires par article de dépense du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008
(en milliers de dollars américains)

Description	2007	2008
I. Coûts en personnel*	6 859,8	7 065,6
Réunions des bureaux	90,0	150,0
Voyages d'affaires officiels	410,0	410,0
Consultants/sous-traitance	100,0	100,0
Réunions	2 035,0	1 585,0
Activités de rayonnement	250,0	250,0
Assistance technique/formation des Parties	250,0	250,0
Bourses de recherche/formation	42,5	42,5
Assistance temporaire	105,0	105,0
Dépenses d'exploitation générale	1 208,3	1 148,3
Total partiel (I)	11 350,5	11 106,3
II. <i>Coûts d'appui au programme 13 %</i>	1 475,6	1 443,8
Budget total (I + II)	12 826,1	12 550,2
Moins la contribution du pays hôte	835,0	835,0
Moins les économies des années précédentes	1 000,0	1 000,0
TOTAL NET (montant partagé par les Parties)	10 991,1	10 715,2

* Comprend 85 pour cent des coûts de personnel de 1 P-5, 5 P-4, 7 P-3 et 4 GS partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Augmentation nominale par rapport au budget de 2005-2006 **18,53 %**
Augmentation réelle par rapport au budget de 2005-2006 **15,5 %**

Tableau 5. Réunions à composition non limitée à financer à même le budget de base de l'exercice biennal 2007-2008*

(en milliers de dollars américains)

Description	2007	2008
I. <i>Réunions</i>		
12 ^e et 13 ^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	525,0	525,0
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes	400,0	0,0
Cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABS-5)	250,0	0,0
Neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9)	0,0	1 000,0
Total partiel (I)	1 175,0	1 525,0
II. <i>Coûts d'appui au programme 13 %</i>	152,8	198,3
Budget total (I + II)	1 327,8	1 723,5

* Version 2

Tableau 6. Besoins en ressources du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2007-2008 *
(en milliers de dollars américains)

Description	2007	2008
I. Programmes		
Bureau du Secrétaire exécutif	676,1	749,9
Questions scientifiques, techniques et technologiques	2 409,9	2 457,7
Affaires sociales, économiques et légales	2 055,6	1 444,8
Rayonnement et groupes d'intérêt majeur	1 888,4	1 870,0
Assistance technique	1 604,5	1 645,2
Gestion des ressources et services de conférence	1 916,1	2 938,7
Total partiel (I)	10 550,5	11 106,3
II. Coûts d'appui au programme 13 %	1 371,6	1 443,8
Budget total (I + II)	11 922,1	12 550,2
Moins la contribution du pays hôte	835,0	835,0
Moins les économies des années précédentes	1 000,0	1 000,0
TOTAL NET (montant partagé par les Parties)	10 087,1	10 715,2

* Version 2

Annexe I

**COMPARAISON DU TABLEAU DE DOTATION EN PERSONNEL DU SECRÉTARIAT
ET DU TABLEAU DE DOTATION EN PERSONNEL PROPOSÉ POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2007-2008**

	2005	2006	2007	2008
A. Employés professionnels				
ASG	1	1	1	1
D-1	3	3	3	3
P-5	4	4	4	4
P-4	16	16	19	19
P-3	9	9	8	8
P-2	0	0	1	1
Total des employés professionnels	33	33	36	36
B. Total des employés de services généraux	26	26	33	33
TOTAL (A+B)	59	59	69	69
C. Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent				17 %

*Annexe II***COMPARAISON DU BUDGET DU PROGRAMME DE 2005-2006 ET DU BUDGET DU PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008***(en milliers de dollars américains)*

Dépenses	2005	2006	2007	2008
<i>Programmes</i>				
Direction et gestion exécutives/Bureau du Secrétaire exécutif	870,6	926,5	676,1	749,9
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1 873,2	1 910,1	2 409,9	2 457,7
Affaires sociales, économiques et légales	1 641,4	1 048,8	2 055,6	1 444,8
Application et rayonnement/groupe de rayonnement et groupes d'intérêt majeur	886,8	946,1	1 888,4	1 870,0
Groupe d'assistance technique	0,0	0,0	1 604,5	1 645,2
Gestion des ressources et services de conférence	588,7	1 504,3	1 916,1	2 938,7
Coûts partagés	3 267,1	3 326,6	0,0	0,0
Total partiel	9 127,8	9 662,4	10 550,5	11 106,3
<i>Coûts d'appui au programme 13 %</i>	1 186,6	1 256,1	1 371,6	1 443,8
TOTAL	10 497,8	10 918,5	11 922,1	12 550,2
TOTAL DE L'EXERCICE BIENNAL		21 416,3		24 472,3
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent				14,3 %

Annexe III

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE (BE)
DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES EN APPUI AUX ACTIVITÉS
APPROUVÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008 (en milliers de dollars américains)**

<i>I. Description</i>	2007	2008
<i>1. Réunions/ateliers</i>		
<i>Bureau du Secrétaire exécutif</i>		
Réunions régionales de la neuvième Conférence des Parties		40,0
<i>Questions scientifiques, techniques et technologiques</i>		
13 ^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	0,0	0,0
Groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées	400,0	400,0
Ateliers régionaux – Diversité biologique marine et côtière (2)	60,0	60,0
Groupe de liaison mixte sur les principaux indicateurs forestiers	40,0	
Ateliers internationaux sur la diversité biologique des eaux intérieures (2)	100,0	100,0
Atelier sur la diversité biologique agricole	60,0	0,0
Atelier sur la stratégie mondiale pour la conservation des plantes	0,0	60,0
<i>Questions sociales, économiques et légales</i>		
Sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABS-6)	0,0	400,0
Ateliers régionaux sur l'utilisation durable (2)	60,0	60,0
AHTEG – Examen du programme de travail sur les mesures d'incitation (2)	60,0	60,0
Réunion d'experts sur le transfert technologique et la coopération technologique scientifique	60,0	
Réunion du groupe consultatif sur les connaissances autochtones – systèmes sui generis	40,0	
Atelier d'augmentation de capacités pour les femmes autochtones	60,0	60,0
<i>Rayonnement et groupes d'intérêt majeur</i>		
Ateliers régionaux sur le mécanisme de centre d'échange (4)	180,0	60,0
Ateliers régionaux sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public (4)	180,0	60,0
<i>Assistance technique</i>		
Groupe de travail à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention	400,0	
Ateliers régionaux sur l'examen approfondi des ressources et mécanismes financiers, et des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (4) (consécutifs)	300,0	
Groupe d'étude sur les finances de la diversité biologique pour collaborer à l'examen approfondi des ressources et mécanismes financiers	60,0	

/...

Réunions sur l'intégration de la diversité biologique aux affaires et à l'industrie	60,0	
2. <i>Personnel</i>		
Attaché de liaison principal (FAO)	178,1	183,4
3. <i>Consultants</i>		
Questions scientifiques, techniques et technologiques – eaux intérieures (10K \$); examen du programme de travail de la diversité biologique agricole (20K \$); diversité biologique des îles (10K \$); examen du programme de travail de la diversité biologique forestière et création de la boîte à outils. (20K \$).	30,0	30,0
Affaires sociales, économiques et légales – accès et partage des avantages (30K \$); mesures d'incitation (10K \$); transfert technologique (15K \$)	40,0	15,0
Total partiel I	2 368,1	1 588,4
<i>II. Coûts d'appui au programme (13 %)</i>	307,9	206,5
COÛT TOTAL (I + II)	2 676,0	1 794,9

Annexe IV

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE (BZ)
POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES PARTIES AU PROCESSUS DE LA
CONVENTION POUR L’EXERCICE BIENNAL 2007-2008**

(en milliers de dollars américains)

<i>Description</i>	2007	2008
<i>I. Réunions</i>		
Neuvième réunion de la Conférence des Parties		900,0
Réunions régionales en préparation de la Conférence des Parties (4) (COP-9)		300,0
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (2)	650,0	650,0
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention sur la diversité biologique	650,0	
Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8 j)	650,0	
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’accès et le partage des avantages	300,0	650,0
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées	650,0	650,0
Soutien aux communautés locales et autochtones	100,0	150,0
<i>Total partiel I</i>	3 000,0	3 300,0
<i>II. Coûts d’appui au programme (13 %)</i>	390,0	429,0
COÛT TOTAL (I + II)	3 390,0	3 729,0

Annexe V

Contributions au fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2007-2008*

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2007 (\$US)	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2008 (\$US)	Total des contributions 2007-2008 (\$US)
Afghanistan	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Afrique du Sud	0,292	0,377	38 032	0,292	0,377	40 400	78 432
Albanie	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Algérie	0,076	0,098	9 899	0,076	0,098	10 515	20 414
Allemagne	8,662	11,184	1 128 189	8,662	11,184	1 198 438	2 326 627
Angola	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Antigua-et-Barbuda	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Arabie Saoudite	0,713	0,921	92 865	0,713	0,921	98 648	191 513
Argentine	0,956	1,234	124 515	0,956	1,234	132 268	256 783
Arménie	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Australie	1,592	2,056	207 351	1,592	2,056	220 263	427 614
Autriche	0,859	1,109	111 881	0,859	1,109	118 848	230 729
Azerbaïdjan	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Bahamas	0,013	0,017	1 693	0,013	0,017	1 799	3 492
Bahreïn	0,030	0,039	3 907	0,030	0,039	4 151	8 058
Bangladesh	0,010	0,010	1 009	0,010	0,010	1 072	2 080
Barbade	0,010	0,013	1 302	0,010	0,013	1 384	2 686
Belarus	0,018	0,023	2 344	0,018	0,023	2 490	4 835
Belgique	1,069	1,380	139 233	1,069	1,380	147 902	287 135
Belize	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Bénin	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Bhoutan	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Bolivie	0,009	0,012	1 172	0,009	0,012	1 245	2 417
Bosnie-Herzégovine	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Botswana	0,012	0,015	1 563	0,012	0,015	1 660	3 223
Brésil	1,523	1,967	198 364	1,523	1,967	210 716	409 080
Bulgarie	0,017	0,022	2 214	0,017	0,022	2 352	4 566
Burkina Faso	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Burundi	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Cambodge	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Cameroun	0,008	0,010	1 042	0,008	0,010	1 107	2 149
Canada	2,813	3,632	366 381	2,813	3,632	389 195	755 576
Cap-vert	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Chili	0,223	0,288	29 045	0,223	0,288	30 853	59 898
Chine	2,053	2,651	267 395	2,053	2,651	284 045	551 439
Chypre	0,039	0,050	5 080	0,039	0,050	5 396	10 475
Colombie	0,155	0,200	20 188	0,155	0,200	21 445	41 633
Communauté européenne	2,500	2,500	252 178	2,500	2,500	267 880	520 058

/...

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2007 (\$US)	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2008 (\$US)	Total des contributions 2007-2008 (\$US)
Comores	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Congo	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Costa Rica	0,030	0,039	3 907	0,030	0,039	4 151	8 058
Côte d'Ivoire	0,010	0,013	1 302	0,010	0,013	1 384	2 686
Croatie	0,037	0,048	4 819	0,037	0,048	5 119	9 938
Cuba	0,043	0,056	5 601	0,043	0,056	5 949	11 550
Danemark	0,718	0,927	93 516	0,718	0,927	99 340	192 856
Djibouti	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Dominique	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Égypte	0,120	0,155	15 629	0,120	0,155	16 603	32 232
El Salvador	0,022	0,028	2 865	0,022	0,028	3 044	5 909
Émirats arabes unis	0,235	0,303	30 608	0,235	0,303	32 514	63 121
Équateur	0,019	0,025	2 475	0,019	0,025	2 629	5 103
Érythrée	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Espagne	2,520	3,254	328 219	2,520	3,254	348 657	676 876
Estonie	0,012	0,015	1 563	0,012	0,015	1 660	3 223
Éthiopie	0,004	0,005	521	0,004	0,005	553	1 074
Ex-république yougoslave de Macédoine	0,006	0,008	781	0,006	0,008	830	1 612
Fédération Russe	1,100	1,420	143 270	1,100	1,420	152 191	295 462
Fidji	0,004	0,005	521	0,004	0,005	553	1 074
Finlande	0,533	0,688	69 421	0,533	0,688	73 744	143 165
France	6,030	7,786	785 382	6,030	7,786	834 286	1 619 668
Gabon	0,009	0,012	1 172	0,009	0,012	1 245	2 417
Gambie	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Géorgie	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Ghana	0,004	0,005	521	0,004	0,005	553	1 074
Grèce	0,530	0,684	69 030	0,530	0,684	73 329	142 359
Grenade	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Guatemala	0,030	0,039	3 907	0,030	0,039	4 151	8 058
Guinée	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Guinée équatoriale	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Guinée-Bissau	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Guyane	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Haïti	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Honduras	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Hongrie	0,126	0,163	16 411	0,126	0,163	17 433	33 844
Îles Cook	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Îles Marshall	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Îles Salomon	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Inde	0,421	0,544	54 833	0,421	0,544	58 248	113 081
Indonésie	0,142	0,183	18 495	0,142	0,183	19 647	38 141

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2007 (\$US)	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2008 (\$US)	Total des contributions 2007-2008 (\$US)
Iran (République islamique d')	0,157	0,203	20 449	0,157	0,203	21 722	42 170
Irlande	0,350	0,452	45 586	0,350	0,452	48 425	94 011
Islande	0,034	0,044	4 428	0,034	0,044	4 704	9 132
Israël	0,467	0,603	60 825	0,467	0,603	64 612	125 437
Italie	4,885	6,308	636 251	4,885	6,308	675 868	1 312 119
Jamaïque	0,008	0,010	1 042	0,008	0,010	1 107	2 149
Japon	19,468	22,000	2 219 162	19,468	22,000	2 357 344	4 576 506
Jordanie	0,011	0,014	1 433	0,011	0,014	1 522	2 955
Kazakhstan	0,025	0,032	3 256	0,025	0,032	3 459	6 715
Kenya	0,009	0,012	1 172	0,009	0,012	1 245	2 417
Kirghizistan	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Kiribati	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Koweït	0,162	0,209	21 100	0,162	0,209	22 414	43 513
Lesotho	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Lettonie	0,015	0,019	1 954	0,015	0,019	2 075	4 029
Liban	0,024	0,031	3 126	0,024	0,031	3 321	6 446
Libéria	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Libye	0,132	0,170	17 192	0,132	0,170	18 263	35 455
Liechtenstein	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Lituanie	0,024	0,031	3 126	0,024	0,031	3 321	6 446
Luxembourg	0,077	0,099	10 029	0,077	0,099	10 653	20 682
Madagascar	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Malaisie	0,203	0,262	26 440	0,203	0,262	28 086	54 526
Malawi	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Maldives	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Mali	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Malte	0,014	0,018	1 823	0,014	0,018	1 937	3 760
Maroc	0,047	0,061	6 122	0,047	0,061	6 503	12 624
Maurice	0,011	0,014	1 433	0,011	0,014	1 522	2 955
Mauritanie	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Mexique	1,883	2,431	245 253	1,883	2,431	260 524	505 777
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Monaco	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Mongolie	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Mozambique	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Myanmar	0,010	0,010	1 009	0,010	0,010	1 072	2 080
Namibie	0,006	0,008	781	0,006	0,008	830	1 612
Nauru	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Népal	0,004	0,005	521	0,004	0,005	553	1 074
Nicaragua	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Niger	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2007 (\$US)	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2008 (\$US)	Total des contributions 2007-2008 (\$US)
Nigeria	0,042	0,054	5 470	0,042	0,054	5 811	11 281
Niue	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Norvège	0,679	0,877	88 437	0,679	0,877	93 944	182 380
Nouvelle-Zélande	0,221	0,285	28 784	0,221	0,285	30 577	59 361
Oman	0,070	0,090	9 117	0,070	0,090	9 685	18 802
Ouganda	0,006	0,008	781	0,006	0,008	830	1 612
Ouzbékistan	0,014	0,018	1 823	0,014	0,018	1 937	3 760
Pakistan	0,055	0,071	7 164	0,055	0,071	7 610	14 773
Palau	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Panama	0,019	0,025	2 475	0,019	0,025	2 629	5 103
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
Paraguay	0,012	0,015	1 563	0,012	0,015	1 660	3 223
Pays-Bas	1,690	2,182	220 115	1,690	2,182	233 821	453 937
Pérou	0,092	0,119	11 983	0,092	0,119	12 729	24 711
Philippines	0,095	0,123	12 373	0,095	0,123	13 144	25 517
Pologne	0,461	0,595	60 043	0,461	0,595	63 782	123 825
Portugal	0,470	0,607	61 216	0,470	0,607	65 027	126 243
Qatar	0,064	0,083	8 336	0,064	0,083	8 855	17 191
République arabe syrienne	0,038	0,049	4 949	0,038	0,049	5 258	10 207
République centrafricaine	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
République de Corée	1,796	2,319	233 921	1,796	2,319	248 487	482 409
République de Moldavie	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
République démocratique du Congo	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806
République démocratique populaire du Laos	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
République dominicaine	0,035	0,045	4 559	0,035	0,045	4 842	9 401
République populaire démocratique de Corée	0,010	0,013	1 302	0,010	0,013	1 384	2 686
République tchèque	0,183	0,236	23 835	0,183	0,236	25 319	49 154
République unie de Tanzanie	0,006	0,008	781	0,006	0,008	830	1 612
Roumanie	0,060	0,077	7 815	0,060	0,077	8 301	16 116
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,127	7,911	798 016	6,127	7,911	847 706	1 645 722
Rwanda	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Sainte-Lucie	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Saint-Marin	0,003	0,004	391	0,003	0,004	415	806

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2007 (\$US)	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2006 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins développé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2008 (\$US)	Total des contributions 2007-2008 (\$US)
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Samoa	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Sénégal	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Serbie-Monténégro	0,019	0,025	2 475	0,019	0,025	2 629	5 103
Seychelles	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Sierra Leone	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Singapour	0,388	0,501	50 535	0,388	0,501	53 682	104 217
Slovaquie	0,051	0,066	6 643	0,051	0,066	7 056	13 699
Slovénie	0,082	0,106	10 680	0,082	0,106	11 345	22 025
Soudan	0,008	0,010	1 009	0,008	0,010	1 072	2 080
Sri Lanka	0,017	0,022	2 214	0,017	0,022	2 352	4 566
Suède	0,998	1,289	129 985	0,998	1,289	138 079	268 064
Suisse	1,197	1,546	155 904	1,197	1,546	165 612	321 516
Suriname	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Swaziland	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Tadjikistan	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Tchad	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Thaïlande	0,209	0,270	27 221	0,209	0,270	28 916	56 138
Togo	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Tonga	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Trinité-et-Tobago	0,022	0,028	2 865	0,022	0,028	3 044	5 909
Tunisie	0,032	0,041	4 168	0,032	0,041	4 427	8 595
Turkménistan	0,005	0,006	651	0,005	0,006	692	1 343
Turquie	0,372	0,480	48 451	0,372	0,480	51 468	99 920
Tuvalu	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Ukraine	0,039	0,050	5 080	0,039	0,050	5 396	10 475
Uruguay	0,048	0,062	6 252	0,048	0,062	6 641	12 893
Vanuatu	0,001	0,001	130	0,001	0,001	138	269
Venezuela	0,171	0,221	22 272	0,171	0,221	23 659	45 931
Vietnam	0,021	0,027	2 735	0,021	0,027	2 905	5 641
Yémen	0,006	0,008	781	0,006	0,008	830	1 612
Zambie	0,002	0,003	260	0,002	0,003	277	537
Zimbabwe	0,007	0,009	912	0,007	0,009	968	1 880

TOTAL	80,445	100,00	10 087 100	80,445	100,00	10 715 200	20 802 300
--------------	---------------	---------------	-------------------	---------------	---------------	-------------------	-------------------

* Version 2

/...